PLŒMEUR
PLAÑVOUR

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251219-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ADAPEILA POUR SON ÉTABLISSEMENT LOISIRS PLURIEL PAYS DE LORIENT – PERIODE 2026-2028

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absents : Cédric ORVOËN, Christine BARETTE, Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 24
Pouvoirs	: 06
Absents	: 03

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251219-DE

n°19

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ADAPEILA POUR SON ÉTABLISSEMENT LOISIRS PLURIEL PAYS DE LORIENT – PERIODE 2026-2028

Rapporteur : Hélène BOLEIS

Le réseau national Loisirs Pluriel regroupe à l'échelle du territoire français 31 centres de loisirs, espaces jeunes et pôles ressources qui accueillent et accompagnent chaque année plus de 1 200 enfants porteurs de handicap ou non, ainsi que leur famille.

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel a pour objectif :

- de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap
- de permettre à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie en bénéficiant de modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant
- de profiter de ces espaces de vie collective pour favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides, dans le cadre d'activités de loisirs et de vacances

Ouvert en 2012, le centre Loisirs Pluriel Enfants Pays de Lorient a historiquement été implanté dans les locaux de l'école Saint-Joseph située en centre-ville à Quéven. Un accueil y est proposé tout au long de l'année le mercredi en période scolaire de 8h15 à 18h15, durant les petites vacances scolaires (sauf entre le 25 et le 31 décembre) de 8h15 à 18h15 et durant l'été de 8h15 à 18h15.

Le groupe d'enfants est volontairement limité à 20 enfants par jour, afin de s'adapter aux besoins et au rythme de chaque enfant. Ils sont répartis en deux groupes d'âge : les 3/6 ans et les 7/13 ans. La moitié des places est réservée aux enfants porteurs de handicap.

Afin de garantir la qualité d'accueil promise aux enfants et aux familles, la direction des centres Loisirs Pluriel est assurée par une professionnelle qualifiée, salariée de l'association. Elle s'entoure d'une équipe d'animateurs vacataires, rémunérés dans le cadre des contrats d'engagement éducatif. Le taux d'encadrement est établi en fonction des besoins d'accompagnement de chaque enfant avec un taux moyen de 1 animateur pour 3 enfants accueillis. L'ensemble de l'équipe d'animation reçoit une formation complémentaire au sein du Réseau Loisirs Pluriel afin d'apporter à chacun les repères et outils pratiques nécessaires.

L'offre d'accueil de l'association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient est complémentaire aux dispositifs inclusifs déjà existants au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) municipaux. Il est à noter que les services Enfance et Jeunesse de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune de Ploemeur, redimensionne de plus en plus régulièrement ses équipes afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants à besoin particulier.

La collectivité, qui porte une politique inclusive volontariste, avait conventionné dès 2015 avec ce partenaire pour une période 3 ans. En 2019, la convention n'avait pas été reconduite par manque d'objectivité, de transparence et d'équité du partenariat. Le 9 novembre 2022, la structure de Quéven avait été contrainte de fermer temporairement. En 2023, l'association et la CAF du Morbihan ont œuvré à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et de financements. La ville de Ploemeur s'est engagée dans cette nouvelle dynamique pour la période 2023-2025.

En Janvier 2025, Loisirs Pluriel a rejoint l'Adapeila pour consolider le projet et sécuriser son avenir. Ce rapprochement garantit le maintien des valeurs essentielles d'accueil inconditionnel, tout en

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251219-DE

favorisant le développement de nouvelles offres, notamment pour les jeunes de 18 à 25 ans, et l'extension du réseau sur le territoire national.

La convention pluriannuelle unique 2026-2028, pour toutes les collectivités souhaitant s'engager dans le partenariat (communes du nouveau pays de Lorient et département du Morbihan) fixe les modalités suivantes :

- Versement par chaque commune, à partir des fréquentations N-1, d'une subvention annuelle versée sur la base de 50 € par journée pour un enfant en situation de handicap et 30 € par journée pour un enfant sans handicap.
- Adhésion forfaitaire de 250 € par an.
- Mise en place de conventions pluriannuelles pour sécuriser le budget de l'association et garantir le maintien de l'offre pour les familles.

Ces tarifs sont identiques à ceux de la convention pluriannuelle 2023-2025, malgré l'augmentation du coût d'accueil des enfants pour la structure.

En attendant les données de fréquentation 2025, qui nous serons communiquées en janvier 2026, la subvention a été évaluée à 7500€ au budget prévionnel 2026.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 18 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec « l'association Adapeila pour son établissement Loisirs Pluriel du Pays de Lorient » ;

- **PROCEDE** aux inscriptions budgétaires afférentes à sa bonne exécution, pour les budgets 2026, 2027, 2028.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

MAIRIE DE PLŒMEUR (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire